



Délibération N° DE 026 2026

OBJET :  
Projet éolien Crêt des Ours

Le un juin deux mille vingt-six, à 20 heures 15, l'assemblée convoquée le 18 mai 2026, s'est réunie en session ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Eric CLEMENCE.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : Monsieur Eric CLEMENCE, Monsieur Jérôme RONDOT, Madame Sylvie PAGNOT, Monsieur Raphaël RELANGE, Madame Annabelle FEUVRIER, Monsieur Michaël HOUSER, Madame Soline ORY, Monsieur Dominique BARBIER, Monsieur Brice SERGENT, Madame Audrey CUENOT, Monsieur Hervé BILLOD-LAILLET, Madame Séverine LOUVET, Madame Syria HAKKAR, Monsieur Fabrice HOUSER

Procurations (0) :

Absents et Excusés (1): Madame Jessica SPAGNUOLO

Secrétaire de séance : Madame Sylvie PAGNOT

**Objet : Projet éolien Crêt des Ours**

Une demande d'autorisation environnementale a été présentée par la société de production d'énergies du Crêt des Ours, pour l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent composée de 3 aérogénérateurs, sur les communes de Plaimbois-du-Miroir et de Rosureux. Cette demande fait l'objet d'une consultation du public parallélisée du 26 mai au 26 août. Dans le cadre de cette consultation, la Préfecture du Doubs demande à notre commune de donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Le conseil municipal, à 12 voix contre et 2 voix pour, émet un avis défavorable à cette demande.

Ce refus se justifie par les arguments suivants :

·Il n'y a aucun recul sur les impacts sur la santé, ni aucune étude officielle qui démontre qu'aucun

impact ne sera constaté sur la santé...

·Quel recyclage des éoliennes en fin de vie ?

·Quel est l'impact du bruit et des ondes générées ?

- L'impact écologique est négatif à proximité de la zone Natura 2000
- Cela représente une menace pour la faune et la flore
- Cela représente un impact sur les valeurs marchandes des propriétés

Les conclusions faites par le conseil municipal seront adressées à la Préfecture via une délibération signée par Mr le Maire.

Pour : 12  
Contre : 2  
Abstention : 0

Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits à LES FONTENELLES

Monsieur Eric CLEMENCE  
Président de séance

